

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
2 JUILLET 2025**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 2 juillet 2025 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 juin 2025
- 1.8. Résultat de la procédure d'approbation référendaire
- 1.9. Adoption du règlement 2025-004 modifiant le règlement de zonage 2022-005, le règlement sur les permis et certificats 2022-004, le règlement sur le lotissement 2022-006 ainsi que le règlement sur les PAE 2023-001 afin de leur apporter des corrections et des modifications
- 1.10. Autorisation de cession du lot 4 998 720
- 1.11. Enseigne numérique : acceptation d'une proposition
- 1.12. Site internet : acceptation d'une proposition
- 1.13. Mandat à un huissier de justice jugement 24-01003-9 de la Cour municipale
- 1.14. Mandat à un huissier de justice jugement 24-02293-3 de la Cour municipale
- 1.15. Projet d'entente intermunicipale concernant le service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau : décision
- 1.16. Modification de la résolution 2024-12-535

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de juin 2025
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 30 juin 2025
- 2.3. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.4. Versement d'un soutien financier au Marathon canadien de ski
- 2.5. Versement d'un soutien financier à l'Alliance alimentaire Papineau

3. Ressources humaines

- 3.1. Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités : autorisation de participation
- 3.2. Colloque des travaux publics : autorisation d'inscription

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Réhabilitation d'un ponceau sur la côte Saint-Charles : lancement d'un processus d'appel d'offre
- 4.2. Réfection de chaussée sur la côte Saint-Charles : lancement d'un processus d'appel d'offre
- 4.3. Modification du système de caméra à la marina municipale : proposition

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Achat de cagoules, gants et bottes : autorisation

- 5.2. Mandat au directeur du service de sécurité incendie : rencontre avec le Centre de service scolaire pour la formation pompier I et II

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Dépôt des statistiques mensuelle 2025 sur l’émission des permis et certificats
- 6.2. Demande de dérogation mineure 2025-0013 / 381, rue Papineau : décision
- 6.3. Demande de dérogation mineure 2025-0016 / 289-291, carré Sainte-Angélique : décision
- 6.4. Demande de Projet Particulier de Construction, Modification, ou d’Occupation d’un Immeuble (PPCMOI) 2025-0017 sur le lot 4 997 241 : adoption du projet de résolution

7. Environnement

8. Loisirs, culture, famille

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions du public sur la présente séance
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège no 2
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5
Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin, siège numéro 6

Le siège numéro 3 est vacant.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente et agit à titre de secrétaire d’assemblée.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Paul-André David, maire.

1.3 2025-07-269 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le maire Paul-André David constate qu’il y a quorum et déclare l’ouverture de la séance à 19h00 devant 4 personnes.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

La période de question débute à 19h03 et se termine à 19h07.

1.5 2025-07-270 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé avec varia ouvert avec le report du point 6.4 relatif à la demande de PPCMOI

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

1.6 2025-07-271 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu’il n’a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu’il n’a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu’elle n’a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu’elle n’a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin informe le conseil qu’il n’a aucun intérêt à déclarer.

1.7 2025-07-272 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 10 juin 2025.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

1.8 2025-07-273 RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D’APPROBATION RÉFÉRENDATAIRE

ATTENDU l’adoption de la résolution 2025-06-243 fixant au 25 juin 2025 la tenue d’un registre référendaire pour le 2^e projet de règlement 2025-004;

ATTENDU la publication d’un avis public précisant aux personnes intéressées leur droit de demander que ledit règlement fasse l’objet d’un scrutin référendaire et que toute demande en ce sens devait être reçue au plus tard le 19 juin 2025;

Je, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Papineauville certifie qu’aucune demande d’approbation référendaire n’a été reçue pour le 2^e projet de règlement 2025-004 modifiant le règlement de zonage 2022-005, le règlement sur les permis et certificats 2022-004, le règlement sur le lotissement 2022-006 ainsi que le règlement sur les PAE 2023-001 afin de leur apporter des corrections et des modifications 2024-011 modifiant le règlement de zonage 2022-005, le règlement sur les permis et certificats 2022-004 ainsi que le règlement sur le plan d’urbanisme 2022-003 afin d’apporter certains correctifs.

1.9 2025-07-274 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-005, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2022-004, LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT 2022-006 AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR LES PAE 2023-001 AFIN DE LEUR APPORTER DES CORRECTIONS ET DES MODIFICATIONS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte le règlement 2025-004 modifiant le règlement de zonage 2022-005, le règlement sur les permis et certificats 2022-004, le règlement sur le lotissement 2022-006 ainsi que le règlement sur les PAE 2023-001 afin de leur apporter des corrections et des modifications.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

1.10 2025-07-275 AUTORISATION DE CESSIION DU LOT 4 998 720

ATTENDU que la municipalité de Papineauville est propriétaire du lot 4 998 720 sur la rue St-Julien et que sa superficie et son emplacement justifient qu’il soit vendu au propriétaire adjacent sans processus d’appel d’offres et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la cession du lot 4 998 720 à la compagnie 9526-0162 Québec Inc. (BGGA Immobilier) aux conditions suivantes :

- Vente sans garantie légale et sans certificat
- L’acquéreur doit s’assurer de prendre toutes les informations nécessaires relativement à l’historique et l’usage qu’il souhaite faire de ce lot
- Le notaire instrumentant est au choix et aux frais de l’acquéreur
- Le prix de vente est fixé à 1 700.00 \$ plus taxes

Que le maire, monsieur Paul-André David et la directrice générale, madame Martine Joanisse, soient par les présentes autorisés à signer tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

M. Paul-André David, Maire demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

1.11 2025-07-276 ENSEIGNE NUMÉRIQUE : ACCEPTATION D’UNE PROPOSITION

ATTENDU l’adoption de la résolution 2025-05-194 autorisant le lancement d’un appel d’offres pour la fabrication et l’installation d’une enseigne numérique et que les sommes ont été prévues au budget 2025 ainsi qu’au plan triennal d’immobilisations pour la même année;

ATTENDU l’invitation transmise aux compagnies suivantes : Signamara, Nummax, UTG Digital Medi et Solotech;

ATTENDU que la seule proposition reçue provient de la compagnie Nummax et a fait l’objet d’une analyse de conformité par les membres du comité d’évaluation et selon la grille d’évaluation présente au devis d’appel d’offres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte la proposition de la compagnie Nummax pour la fabrication et l’installation d’une enseigne numérique pour un montant de 56 238.50 \$ plus taxes. Qu’une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagement des parcs.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

La présente résolution et le devis d'appel d'offre font office de contrat et lient contractuellement les parties.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12

2025-07-277 SITE INTERNET : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU l'adoption de la résolution 2025-01-017 autorisant le lancement d'un appel d'offres pour la refonte du site web municipal et que les sommes ont été prévues au budget 2025;

ATTENDU l'invitation transmise aux compagnies suivantes : Activis, Prosomo, Trinergie, Vortex;

ATTENDU que les propositions ont fait l'objet d'une analyse de conformité par les membres du comité d'évaluation et selon la grille d'évaluation présente au devis d'appel d'offres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte la proposition de la compagnie ACTIVIS pour la refonte du site web pour un montant de 14 625.00 \$ plus taxes. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés selon la structure de paiement prévue au devis d'appel d'offres : 40 % au lancement du projet, 35% à la livraison des maquettes, 25% à la livraison finale.

Sont inclus dans cette proposition :

- Refonte complète du site web
- Système de gestion de contenu par WordPress
- Hébergement sécurisé au Canada
- Protection du nom de domaine
- Moteur de recherche amélioré et performant
- Espace citoyen
- Outil de création de formulaire
- Module de clavardage
- Système intégré d'infolettre

Une dépense et un déboursé annuel récurrent de 4 990.00 \$ plus taxes sont aussi autorisés pour les coûts liés à l'hébergement, à la maintenance et au paiement des licences et abonnements.

Une dépense et un déboursé de 4 900.00 \$ plus taxes sont aussi autorisés pour l'option AMI service de CHAT intelligent pour l'installation et la licence de la première année, 1 950.00 \$ plus taxes annuellement pour le service par la suite. Qu'une dépense et un déboursé du même montant soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 62900 335 : Site internet.

La présente résolution et le devis d'appel d'offre font office de contrat et lient contractuellement les parties.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14 2025-07-278 MANDAT À UN HUISSIER DE JUSTICE : JUGEMENT DE LA COUR MUNICIPALE 24-01003-9

ATTENDU le jugement de la Cour municipale de la MRC des Collines numéro 24-01003-9 autorisant la municipalité à entreprendre les actions requises pour nettoyer la propriété concernée;

ATTENDU qu'il y a lieu de donner mandat à un huissier de justice de s'assurer de l'exécution de cette décision du tribunal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil mandate PMB Huissiers de justice, à entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant de s'assurer que le jugement 24-01003-9 de la Cour municipale de la MRC des Collines soit respecté.

Conformément au dit jugement, tous les coûts encourus par la municipalité, incluant les honoraires extra-judiciaires, en exécution du présent jugement sont assimilables à une taxe foncière et constituent une créance prioritaire sur l'immeuble.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.15 2025-07-279 MANDAT À UN HUISSIER DE JUSTICE : JUGEMENT DE LA COUR MUNICIPALE 24-02293-3

ATTENDU le jugement de la Cour municipale de la MRC des Collines numéro 24-02293-3 autorisant la municipalité à entreprendre les actions requises pour nettoyer la propriété concernée;

ATTENDU qu'il y a lieu de donner mandat à un huissier de justice de s'assurer de l'exécution de cette décision du tribunal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil mandate PMB Huissiers de justice à entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant de s'assurer que le jugement 24-02293-3 de la Cour municipale de la MRC des Collines soit respecté.

Conformément au dit jugement, tous les coûts encourus par la municipalité, incluant les honoraires extra-judiciaires, en exécution du présent jugement sont assimilables à une taxe foncière et constituent une créance prioritaire sur l'immeuble.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.16 2025-07-280 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE DE FORMATION RÉGIONAL DES POMPIERS DE LA MRC DE PAPINEAU : DÉCISION

ATTENDU que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adapté aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales ;

ATTENDU	les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté, dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants <i>du Code municipal du Québec</i> ;
ATTENDU	la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, relative au projet de l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC tel que déposé, incluant les documents afférents conformément à l'article 569 et suivants du <i>Code municipal du Québec</i> ;
ATTENDU	la résolution numéro 2019-06-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, autorisant la conclusion et la signature de l'entente intermunicipale et visant à offrir un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau, au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du <i>Code municipal du Québec</i>
ATTENDU	l'article 7 de ladite entente intermunicipale en relation avec les modalités de renouvellement de cette dernière, notamment en ce qui concerne le renouvellement automatique pour une période de cinq (5) ans par suite de l'évaluation du Service par la Commission Sécurité incendie de la MRC et l'émission d'une recommandation par cette dernière, laquelle sera soumise six (6) mois avant la fin de ladite entente ;
ATTENDU	la résolution numéro 2024-06-122, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2024, autorisant la conclusion et la signature de l'addenda à l'entente intermunicipale déposée visant à effectuer une analyse approfondie du Service de formation des pompiers et de déterminer si ladite entente sera renouvelée à nouveau;
ATTENDU	la proposition préparée par le Comité de suivi de l'entente intermunicipale, lequel a été mandaté pour évaluer le service actuel et définir une proposition qui répondra aux besoins des municipalités locales ;
ATTENDU	le processus de consultation réalisé auprès des diverses parties prenantes soit les directeurs de service de sécurité incendie (DSSI), les directions générales (DG) et les maires des municipalités locales au cours des mois de mars et d'avril 2025 ;
ATTENDU	les discussions tenues lors de la Table conjointe des DSSI, des DG et des maires le 17 avril 2025, lesquelles visaient, notamment l'obtention d'une orientation de chaque conseil envers la proposition soumise ;
ATTENDU	la résolution numéro 2025-05-134, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 21 mai 2025, laquelle approuve le projet d'entente intermunicipale relatif au Service régional de formation des pompiers, lequel sera acheminé aux municipalités locales afin de connaître leur intention à l'égard dudit service ;
ATTENDU	le processus de consultation réalisé auprès des municipalités locales situées sur le territoire de la MRC de Papineau dans le but de connaître leur intention à l'égard de la conclusion d'une éventuelle entente intermunicipale sur le sujet ;
ATTENDU	que dans le cadre dudit processus de consultation réalisé par la MRC de Papineau, 24 municipalités locales sur 25 ont manifesté leur intention de conclure une entente intermunicipale relative au service de formation des pompiers ;

ATTENDU la résolution numéro 2025-06-176, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 juin 2025, laquelle mandate la direction générale pour poursuivre le processus établi visant la conclusion et la signature de l’entente intermunicipale concernant un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau, au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU le projet d’entente intermunicipale relatif au service régional de formation des pompiers déposé dans le cadre de la présente séance, lequel sera offert par la MRC de Papineau à titre de gestionnaire de formation;

Il est proposé par Madame le conseillère Béatrice Cardin

Que les membres du Conseil de la Municipalité de Papineauville acceptent de conclure l’entente intermunicipale relative au Service régional de formation des pompiers conformément au projet d’entente transmis ainsi qu’à la documentation afférente ;

Que le Conseil de la Municipalité de Papineauville autorise le maire et la greffière-trésorière et directrice générale à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Et que la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l’échéancier prévu à cet effet.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

1.17 2025-07-281 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-12-535

ATTENDU que la résolution 2024-12-535 autorisant l’achat de cylindres prévoyait un transfert budgétaire afin de rendre les sommes disponibles;

ATTENDU que la facture pour l’achat des cylindres a été reçue en juin 2025 rendant impossible le transfert budgétaire prévu;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que la résolution 2024-12-535 soit modifiée et que les sommes nécessaires pour l’achat des cylindres proviennent du surplus accumulé non affecté, soit un montant de 3 319.92\$ plus taxes.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

2.1 2025-07-282 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUIN 2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 juin 2025 pour un montant total de 167 881.36 \$ comprenant les chèques numéros 15067 à 15075.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 30 juin 2025 au montant de 246 301.92 \$ comprenant les dépôts directs numéros 505360 à 505423.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 30 juin 2025 au montant de 77 589.86 \$ comprenant les prélèvements numéros 8503 à 8560.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 112 385.18 \$ au 30 juin 2025.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 88 800.01 \$ jusqu'au 30 juin 2025.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2025-07-283 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 30 JUIN 2025

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 30 juin 2025 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (49.43%) et d'investissement du budget 2025 au 30 juin 2025.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2025-07-284 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

Ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

2.4 2025-07-285 VERSEMENT D'UN SOUTIEN FINANCIER AU MARATHON CANADIEN DE SKI

ATTENDU que l'année 2026 marque le 60^e anniversaire du Marathon canadien de ski et la réception d'une demande de soutien financier du comité organisateur ;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise le versement d'un soutien financier de 500.00 \$ au Marathon canadien de ski représentant une commandite de la 6^e section du sentier.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 970 : Dons et commandites

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5 2025-07-286 VERSEMENT D'UN SOUTIEN FINANCIER À L'ALLIANCE ALIMENTAIRE PAPINEAU

ATTENDU que l'Alliance alimentaire de la Petite-Nation sollicite la municipalité dans sa campagne de financement pour offrir des repas aux enfants des écoles de la Petite-Nation ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise le versement d'un soutien financier de 400.00 \$ à l'Alliance alimentaire de la Petite-Nation.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 970 : Dons et commandites

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2025-07-287 CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : AUTORISATION DE PARTICIPATION

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2025 pour les activités de formations concernant les élus ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, autorise l'inscription de madame Béatrice Cardin et de messieurs Danny Monette, Robert Desbiens et Charles-Olivier Turpin au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 24 au 27 septembre 2025 au Centre des congrès de Québec.

Une dépense et un déboursé de 3 996.00 \$ plus taxes sont autorisés pour les frais d'inscription.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique de remboursement des frais de déplacement.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 454 : Formation et 02 11000 310 : Frais de déplacement.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 2025-07-288 COLLOQUE DES TRAVAUX PUBLICS : AUTORISATION D'INSCRIPTION DU DIRECTEUR ET DU CHEF D'ÉQUIPE

ATTENDU que le Colloque annuel en travaux publics du Québec se tiendra à Québec les 22 et 23 octobre 2025, que les sommes ont été prévues au budget 2025 et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise l'inscription de Patrick Perreault et Michel Dupuis au colloque annuel en travaux publics les 22 et 23 octobre 2025 au Manège militaire Voltigeurs de Québec. Une dépense et un déboursé de 2 770.00 \$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 454 : Formation et 02 32000 310 : Frais de déplacement.

M. Paul-André David, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2025-07-289 REHABILITATION D’UN PONCEAU SUR LA CÔTE SAINT-CHARLES : AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D’OFFRES PUBLIC

ATTENDU qu’un ponceau situé sur la côte Saint-Charles nécessite des travaux de réhabilitation afin d’assurer la sécurité et la pérennité de l’infrastructure routière et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la direction générale à lancer un appel d’offres public pour la réhabilitation du ponceau 00+720 situé sur la côte Saint-Charles.

Que ce Conseil autorise la direction générale à procéder aux appels d’offre nécessaires pour les travaux prévus au plan triennal préparé par la firme MAXXUM dans le cadre du Plan d’intervention des infrastructures routières locales (PIIRL) soient :

- Reconstruction du ponceau 05+800 sur le chemin de la rouge
- Remplacement de glissières de sécurité entre le 06-330 et 06-430 chemin de la Rouge
- Réfection de route entre 03-360 et 03-860 chemin de la Rouge
- Reconstruction de ponceau entre 03-490 et 03-620 côte des Cascades

M. Paul-André David, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4.2 2025-07-290 REFECTION DE CHAUSSEE SUR LA CÔTE SAINT-CHARLES : AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D’OFFRES PAR INVITATION

ATTENDU que la chaussée de la côte Saint-Charles présente un état de détérioration nécessitant des travaux de réfection afin d’assurer la sécurité des usagers et de prolonger la durée de vie de l’infrastructure et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la direction générale à lancer un appel d’offres par invitation pour la réfection d’une section de chaussée sur la côte Saint-Charles.

M. Paul-André David, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4.3 2025-07-291 MODIFICATION DU SYSTÈME DE CAMÉRA À LA MARINA MUNICIPALE

ATTENDU qu’il est requis de procéder au remplacement de 2 caméras et de divers composants du système de caméra de la marina et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil accepte la soumission de IBC sécurité au montant de 2 010.00 \$ plus taxes pour l’achat et l’installation de 2 nouvelles caméras, d’un DVR analogue et d’un disque dur de 4 TB. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés pour ce faire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste 02 70141 527 : Ameublement et équipements.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

5.

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1

2025-07-292 AUTORISATION D’ACHAT DIVERS

- ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l’achat de 6 cagoules antiparticules Gray25, Nomex M/L et la réception d’une seule soumission au montant de 1 113,00 \$ plus taxes par la compagnie Aréo-Feu ;
- ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l’achat de 6 paires de bottes de combat et la réception d’une seule soumission au montant de 3 510,00 \$ plus taxes par la compagnie l’Arsenal ;
- ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l’achat de 6 paires de gants de combat et qu’une seule soumission au montant de 1 140,00 \$ plus taxes de la compagnie CSE Incendie et sécurité ;
- ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l’achat de 6 paires de gants de désincarcération et la réception d’une seule soumission de CSE Incendie et Sécurité au montant de 371,70 \$ plus taxes ;
- ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2025 et la recommandation du comité de sécurité incendie ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise les achats suivants :

L’Arsenal	6 paires de bottes de combat	3 510.00 \$ plus taxes
CSE Incendie et Sécurité	6 paires de gants de combat et 6 paires de gants de désincarcération	1 511,70 \$ plus taxes
Aéro-feu	6 cagoules antiparticules Gray25, Nomex M/	1 113,00 \$ plus taxes

Une dépense et un déboursé total de 6134.70 \$ plus taxes sont autorisés à ces fins.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 650 : Vêtements et chaussures.

M. Paul-André David, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

5.2

2025-07-293MANDAT AU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :
AUTORISATION D’ENTREPRENDRE DES DÉMARCHES AUPRÈS DU CENTRE DE SERVICE
SCOLAIRE AU-CŒUR-DES-VALLÉES SUR LA FAISABILITE D’IMPLANTER UN CENTRE DE
FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE

- ATTENDU
- qu’il est souhaité d’établir des centres de formation en sécurité incendie au sein des municipalités de la MRC de Papineau afin de mieux desservir la région par des cours de Pompier 1 et 2 aux élèves de 4^e et 5^e secondaire;
- ATTENDU
- que des subventions sont disponibles pour soutenir ce type d’initiative et la recommandation du comité de sécurité incendie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil mandate M. Stephen Bélanger, directeur du Service de sécurité incendie de Papineauville, à entreprendre les démarches nécessaires auprès du Centre de services scolaire Au-Cœur-des-Vallées afin d’évaluer la faisabilité d’implanter un centre de formation en sécurité incendie à Papineauville.

Que M. Bélanger soit chargé de présenter les résultats de ces démarches aux membres du Conseil dans les prochains mois.

M. Paul-André David, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6.

URBANISME

6.1

2025-07-294DÉPÔT DES STATISTIQUES DE JUIN 2025 SUR L’ÉMISSION DES PERMIS ET
CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques de juin 2025 pour l’émission des permis et certificats.

Permis et certificats	Juin	2025
Rénovation	10	54
Abattage d’arbres	3	5
Renouvellement	-	-
Bâtiment complémentaire	6	13
Démolition	1	3
Eau souterraine	-	-
Lotissement	1	10
Animaux domestiques	10	37
Galerie, clôture	3	6
Installation septique	-	-
Mur de soutènement	1	1
Nouvelle construction	1	3
Piscine	2	3
Remblai déblai	1	5
Branchement	-	1
Affichage	1	3
Certificat d’occupation	-	1
Changement d’usage	-	-
Agrandissement	-	1
Bande riveraine	-	-
Garde de poules	-	-
Bâtiment temporaire	-	2
Épandage matières fertilisantes	-	-

Permis d’arrosage	4	5
Total	43	206

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-0013

6.2 2025-07-295 DÉROGATION MINEURE 2025-0013 381, RUE PAPINEAU

- ATTENDU les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);
- ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d’urbanisme numéro 2004-03-07;
- ATTENDU que la grille d’usage et de spécificités de la zone C-300 du règlement de zonage 2022-005 prévoit une marge minimale latérale de 2 mètres.
- ATTENDU que la demande est présentée afin d’autoriser l’empiétement de l’agrandissement à l’intérieur de la marge latérale est de la propriété sise au 381, rue Papineau en dérogation de la grille de spécificités de zonage C-300 du règlement de zonage 2022-005 indiquant que la marge minimale est de 3 mètres
- ATTENDU que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d’urbanisme;
- ATTENDU que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure a pu se faire entendre;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce Conseil autorise la demande de dérogation mineure 2025-0013 et permet l’empiétement de l’agrandissement à l’intérieur de la marge latérale est de la propriété sise au 381, rue Papineau.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-0016

6.3 2025-07-296 DÉROGATION MINEURE 2025-0016– 289-291, CARRÉ SAINTE-ANGÉLIQUE

- ATTENDU les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);
- ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d’urbanisme numéro 2004-03-07;
- ATTENDU que la grille d’usage et de spécificités de la zone C-300 du règlement de zonage 2022-005 prévoit une marge minimale latérale de 2 mètres.
- ATTENDU que la demande est présentée afin d’autoriser l’empiétement de l’agrandissement à l’intérieur de la marge latérale sud de la propriété sise au 289-291, carré Sainte-Angélique;
- ATTENDU que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d’urbanisme;

ATTENDU que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure a pu se faire entendre;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la demande de dérogation mineure 2025-0016 et autorise l’empiètement dans la marge latérale sud de 1.92 mètre pour 50% du nouvel agrandissement conformément à l’article 10.11 du règlement de zonage portant le numéro 2025-004.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6.4 **DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION, OU D’OCCUPATION D’UN IMMEUBLE (PPCMOI) 2025-0017 SUR LE LOT 4 997 241 : ADOPTION DU PROJET DE RÉOLUTION**

Point reporté.

7. **ENVIRONNEMENT**

8. **LOISIRS CULTURE ET FAMILLE**

9. **VARIA, QUESTIONS, LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 **VARIA**

9.2 **QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE**

La période de questions débute à 19h37 et se termine à 19h43.

9.3 **2025-07-297 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 19h43.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j’ai signé ce 2 juillet 2025.

Martine Joannis
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 2 juillet 2025.

Paul-André David
Maire